

Lundi 19 décembre 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal tenue le lundi 19 décembre 2016, à 20 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
André Laforest, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Francine Soucy, Marjolaine Emond et Rémi Pelletier sous la présidence de Monsieur Rénald Bernier, maire formant quorum.

Étaient présents également Mesdames Louise St-Pierre, greffière, Gina Dionne, trésorière, Emilie Poulin, directrice du développement et des communications et Jade Lamarre, directrice adjointe au Service des loisirs ainsi que Messieurs Jean Langelier, directeur général, André Lacombe, directeur de l'urbanisme et des services techniques, Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs et Eric Lévesque, directeur du Service de sécurité incendie.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2016-12-575 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
3. Adoption du budget 2017.
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations de 2017, 2018 et 2019.
5. Publication du budget 2017.
6. Adoption du règlement numéro 294-2016 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2017.
7. Adoption du règlement numéro 295-2016 régissant les comptes de taxes pour l'année 2017.
8. Période de questions.
9. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement de l'adopter.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2016-12-576 ADOPTION DU BUDGET 2017.

CONSIDÉRANT l'article 474 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le document intitulé « Prévisions budgétaires 2017 »;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal prévoit des dépenses équivalentes aux revenus dans ledit document;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2017 totalisant des revenus et des dépenses équilibrés de 6 643 007 \$, le tout tel qu'apparaissant au document « Prévisions budgétaires 2017 » déposé aux archives de la Ville et qui vaut comme si au long reproduit.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2016-12-577

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE 2017, 2018 ET 2019.

CONSIDÉRANT l'article 473 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le document intitulé « Programme des dépenses en immobilisations 2017, 2018, 2019 »;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement d'adopter le programme des dépenses en immobilisations 2017, 2018, 2019 totalisant des dépenses de 4 105 285 \$ en 2017, 3 110 000 \$ en 2018 et 1 862 000 \$ en 2019 pour un total de 9 077 285 \$, le tout tel qu'apparaissant au document « Programme des dépenses en immobilisations - Années 2017, 2018, 2019 » déposé aux archives de la Ville et qui vaut comme si au long reproduit.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2016-12-578

PUBLICATION DU BUDGET 2017.

CONSIDÉRANT l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement qu'un document explicatif du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017, 2018, 2019 soit publié à l'intérieur du premier numéro du journal municipal L'Essentiel de l'information de l'année 2017.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2016-12-579

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 294-2016 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2017.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-12-576 par laquelle le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a préalablement été donné le 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement que le règlement numéro 294-2016 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2017 soit adopté et que le conseil ordonne et statue comme suit : **(voir le livre des règlements)**.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2016-12-580

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 295-2016 RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2017.

CONSIDÉRANT que la Loi sur la fiscalité municipale prescrit des modalités spécifiques pour le compte de taxes;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la fiscalité municipale permet également aux municipalités de prévoir des modalités d'application différentes de celles prévues à ladite loi;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de maintenir le nombre de versements à six;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de ce règlement a été donné le 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que le règlement numéro 295-2016 régissant les comptes de taxes pour l'année 2017 soit adopté et que le conseil ordonne et statue comme suit : **(voir le livre des règlements)**.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2016-12-581

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Jacques Rivard demande la valeur de la richesse foncière de la Ville.
- Monsieur Jacques Rivard demande en quoi consiste le projet de corridor de sécurité dont la réalisation est prévue au budget 2017.
- Monsieur Daniel Rivard demande s'il est possible d'avoir une copie papier du budget et du programme triennal d'immobilisations.
- Monsieur Daniel Rivard demande les raisons de l'augmentation du coût du projet de réaménagement du presbytère.
- Monsieur Daniel Rivard demande pourquoi le projet de corridor de sécurité n'apparaît pas au programme triennal d'immobilisations.
- Monsieur Jacques Rivard demande de quelle façon a été déterminée les citoyens qui vont payer pour le règlement d'emprunt sur les citernes incendie.
- Monsieur Clermont Desgagnés demande pourquoi le secteur rural subi une plus grande hausse de taxes que le secteur urbain.

2016-12-582

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 20.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière